

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/08/2025 - B2025/007597 - 1994 B 00454 - 398 763 250 - CABINET LAURENT PATE

CABINET LAURENT PÂTÉ

Société À Responsabilité Limitée au capital de 46 000 €

Siège social : 26 rue Buirette

51100 REIMS

398 763 250 RCS REIMS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille dix-neuf, le trente juin, à dix heures,

- Monsieur Laurent PÂTÉ, propriétaire de la totalité des 3 540 parts sociales de la société CABINET LAURENT PÂTÉ,

Associé unique et seul gérant de ladite société

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Laurent PÂTÉ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Fixation de la rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve le constat que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 44 073,62 euros au compte report à nouveau dont le solde est de 389 051,15 euros.

Après affectation de la perte susvisée, le montant du compte report à nouveau présente un solde de 344 977,53 euros.

Il est décidé de procéder à une distribution de dividendes de 60 000 euros avec prélèvement sur le compte report à nouveau.

Après distribution de dividendes, le montant du compte report à nouveau s'établit à 284 977,53 euros.

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique rappelle les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

- 31.12.2021 : 60 000 euros
- 31.12.2022 : 60 000 euros
- 31.12.2023 : 60 000 euros

QUATRIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention I :

Monsieur Laurent PÂTÉ, gérant de la société, a perçu au cours de l'exercice 2024 une rémunération de 142 000 euros.

Convention II :

Elle concerne les cotisations personnelles de Monsieur Laurent PÂTÉ prises en charge par la société, soit pour l'exercice 2024 :

- URSSAF ETI : 20 380 euros
- CSG déductible. : 18 540 euros
- CAVEC : 32 180 euros
- CAVEC COMPLEMENTAIRE : 14 883 euros
- PREVOYANCE ALPTIS : 2 054 euros
- MUTUELLE ALLIANZ : 2 504 euros

Convention III

Elle concerne les loyers versés par la société à la SCI LMMVN dont Monsieur Laurent PÂTÉ est le gérant.

A ce titre, les loyers et charges locatives se sont élevés respectivement à la somme de 77 940 euros et 2 779 euros pour les charges locatives.

Convention IV

Elle concerne les loyers versés par la société à la SCI LFCOM dont Monsieur Laurent PÂTÉ est le gérant.

A ce titre, les loyers et charges locatives se sont élevés respectivement à la somme de 52 266 euros et 1 587 euros pour les charges locatives.

Convention V

Elle concerne le remboursement d'indemnités kilométriques pour des déplacements réalisés par Monsieur Laurent PÂTÉ, concernant l'exercice 2024, pour un montant total de 5 250 euros.

Convention VI

Monsieur Laurent PÂTÉ est titulaire dans la société d'un compte-courant d'associé, non rémunéré dont le solde au 31 décembre 2024 s'élève à 283,69 euros.

L'associée unique approuve l'intégralité des conventions susvisées.

SIXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Laurent PÂTÉ

Associé unique et seul gérant de ladite Société,



CABINET LAURENT PÂTÉ

Société À Responsabilité Limitée au capital de 46 000 €

Siège social : 26 rue Buirette

51100 REIMS

398 763 250 RCS REIMS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 44 073,62 euros, de la manière suivante :

- Affectation au compte « Report à nouveau »..... - 44 073,62 euros

Le solde du compte « Report à nouveau » après affectation de la perte sera donc créditeur de 344 977,53 euros.

En complément de cette affectation, il est décidé de procéder à une distribution de dividendes de 60 000 euros qui sera prélevée sur le compte report à nouveau.

Après distribution de dividendes, le montant du compte report à nouveau s'établit à 284 977,53 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents :

- 31.12.2021 : 60 000 euros
- 31.12.2022 : 60 000 euros
- 31.12.2023 : 60 000 euros

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant



SARL Cabinet Laurent PATE

Comptes annuels

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL Cabinet Laurent PATE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		
Adresse de l'entreprise		26 rue Burette 51100 REIMS		Durée de l'exercice précédent		12		
Numéro SIRET		3 9 8 7 6 3 2 5 0 0 0 0 2 2		Néant		*		
				Exercice N clos le		31/12/2024		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 208	AG	8 208		
		Fonds commercial (I)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	530 961	AK		530 961	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terreins	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	202 230	AU	162 048	40 181	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	45	CV		45	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	9 900	BI		9 900		
TOTAL (II)		BJ	751 344	BK	170 256	581 087		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN	240 950	BO	7 395	233 555	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	409 635	BY	52 729	356 906	
		Autres créances (3)	BZ	46 844	CA		46 844	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	85 434	CG		85 434		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 577	CI		8 577		
	TOTAL (III)	CJ	791 441	CK	60 124	731 317		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 542 785	IA	230 380	1 312 405		
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :			Stocks :			Créances		

Cagid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

SARL Cabinet Laurent PATE

Comptes annuels

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL Cabinet Laurent PATE		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 46 000...)	DA	46 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	241 850		
	Report à nouveau	DH	389 051		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(44 073)		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	637 427		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 500		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	888		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 713		
	Dettes fiscales et sociales	DY	138 700		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	7 813		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	489 361		
	TOTAL (IV)	EC	674 977		
	Ecart de conversion passif*	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 312 405		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	664 477		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL Cabinet Laurent PATE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 312 405 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 44 074 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont valorisés suite à inventaire physique. "Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, " ; ""C"? (R16251=0) "le dernier prix d'achat connu a été retenu."

Règles et méthodes comptables

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	539 170			539 170
Immobilisations incorporelles	539 170			539 170
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	292		292	
- Installations générales, agencements aménagements divers	158 722	3 219		161 941
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	39 481	808		40 289
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	198 495	4 027	292	202 230
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	45			45
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 900			9 900
Immobilisations financières	9 945			9 945
ACTIF IMMOBILISE	747 609	4 027	292	751 345

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 208			8 208
Immobilisations incorporelles	8 208			8 208
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	292		292	
- Installations générales, agencements aménagements divers	109 023	15 853		124 875
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 649	2 524		37 173
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	143 963	18 377	292	162 049
ACTIF IMMOBILISE	152 171	18 377	292	170 257

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 474 957 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 900		9 900
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	409 635	409 635	
Autres	46 844	46 844	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 578	8 578	
Total	474 957	465 057	9 900
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 674 977 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	16 500	6 000	10 500	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 714	21 714		
Dettes fiscales et sociales	138 701	138 701		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 702	8 702		
Produits constatés d'avance	489 361	489 361		
Total	674 977	664 477	10 500	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	28 126			
(**) Dont envers les associés	889			

Charges à payer

	Montant
CONGES A PAYER	26 326
CH.SOCIALES/CONGES PAYES	9 153
Total	35 479

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
MAJ LOGICIELS D AVANCE	875		
DOCUMENTATION D AVANCE	1 037		
LOCATIONS PHOTOCOPIEURS D AVANCE	660		
BOITE POSTALE D AVANCE	99		
ASSURANCES MATERIELS D AVANCE	27		
CSG DEDUCTIBLE D AVANCE	88		
URSSAF ETI D AVANCE	512		
CAVEC VIEILLESSE D AVANCE	96		
TEAMVIEWER TELETRAVAIL D AVANCE	203		
MAINTENANCE ALARME D AVANCE	8		
ABONNEMENTS PARKING D AVANCE	4 973		
Total	8 578		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	489 361		
Total	489 361		